171 P☒ NP☐ DM3

Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc.

MRC Manicouagan 6211-05-009

CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

Gérard Asselin
Député de Charlevoix

BUREAU À OTTAWA
Chambre des communes
Édifice de la Justice
Bureau 213
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Téléphone: (613) 992-2363
Télécopieur: (613) 996-7954
asselg@parl.gc.ca

Baie-Comeau, le 4 octobre 2002

Commission d'enquête du BAPE
Édifice Lormer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Appui au projet d'accès à l'île René-Levasseur
par l'entreprise Kruger – Scierie Manic

Madame,
Monsieur,

La Côte-Nord est une région riche en ressources naturelles. Les grandes rivières, les mines, les produits de la mer et la forêt sont à l'origine de la naissance et de la survie de plusieurs villes et villages de notre région. Aujourd'hui, l'économie s'est diversifiée mais la richesse des ressources naturelles constitue toujours la raison d'être de la plupart des 100 000 nord-côtiers.

Pour l'ensemble du Canada, l'industrie forestière est l'un des plus grand employeur industriel, générant à elle seule plus de 255 000 emplois directs et quelque 770 000 emplois indirects. Arrivée en Côte-Nord en 1996, Kruger est devenu un acteur important pour l'économie de notre région. Présente à Rageneau, Forestville et Longue-Rive, Kruger contribue, en offrant des emplois de qualité, à soutenir la vie économique et sociale de ces petites localités. À chaque année, Kruger verse en salaires plus de 10 millions $ à des travailleurs et travailleuses de chez nous. À ces retombées directes s'additionnent plus de 20 millions $ en achat de biens et services sur les territoires de la MRC de Manicouagan et de la MRC Haute-Côte-Nord. Considérant l'importance de Kruger dans l'économie locale et régionale, il est de mon devoir, à titre de député et pour le bienfait des contribuables, d'investir les énergies nécessaires pour garder chez nous ce moteur économique.

BUREAU DE COMTÉ
1041, rue de Mingan, bureau 302
Baie-Comeau (Québec)
G5C 3W1
Téléphone : (418) 295-2780
1-800-463-2780
Télécopieur : (418) 295-2476
asselg1@parl.gc.ca

BUREAU DE COMTÉ
Centre commercial Le Village
2, route de l'Équerre, bureau 8-A
Baie-Saint-Paul (Québec)
G3Z 2Y5
Téléphone : (418) 435-5290
1-800-461-5290
Télécopieur : (418) 435-6256
asselg2@parl.gc.ca

La première partie de l'audience publique tenue à Baie-Comeau les 18 et 19 septembre dernier devait permettre à la population locale et régionale de prendre connaissance du projet de Kruger d'aménager des rampes d'accès pour permettre le transport du bois de l'île René-Levasseur à la terre ferme. Le promoteur, ses spécialistes et les ministères concernés étaient tous présents devant la commission d'enquête pour répondre aux interrogations du public sur le projet. Certains groupes environnementaux ont profité de la tribune pour exposer leurs préoccupations concernant l'industrie forestière léguant aux oubliettes les questionnements sur le projet d'accès. Je conviens que ce débat mérite pleinement d'être mené mais la tribune choisie n'était pas appropriée. Néanmoins, les questionnements des groupes environnementaux auront tout de même permis de répondre à leurs préoccupations :

- Dans le cadre des objectifs de la politique sur les aires protégées, le ministère de l'Environnement a clairement indiqué qu' « il était utopique (pour le ministère) d'aller protéger l'ensemble de l'île (René-Levasseur) »[1]
- Sur la définition du caractère exceptionnel d'une forêt, « l'île René-Levasseur comme telle n'est pas un écosystème forestier exceptionnel. »[2]

Alimentée de nouvelles connaissances, l'industrie forestière possède aujourd'hui les outils nécessaires pour effectuer une récolte en harmonie avec les principes de développement durable, à savoir des méthodes respectueuses de l'environnement, de la société et de l'économie. La compagnie Kruger, par ces efforts de concertation, témoigne également de sa volonté à développer le territoire en harmonie avec le milieu. Les usagers jouissent depuis plus de deux ans d'une tribune où leurs préoccupations sont entendues et prises en compte dans les opérations de l'entreprise.

.../3

[1] Patrick Beauchêne, séance de la soirée du 18 septembre 2002, ligne 3422.
[2] Pierre Marineau, séance de la soirée du 19 septembre 2002, ligne 1404.

Le projet d'accès à l'île René-Levasseur est d'une grande importance pour Kruger puisqu'il permet l'accès à une bonne partie de son territoire forestier. Les rampes d'accès sont des structures répandues à travers le Québec et le Canada et elles ont l'avantage de présenter très peu d'impact sur l'environnement. De plus, le projet se réalise sur un plan d'eau artificiel, créé en 1966 par la construction du barrage Daniel-Johnson, ce qui limite davantage les impacts sur le milieu naturel.

Malgré la simplicité du projet, celui-ci est assujetti à la loi sur la qualité de l'environnement et requiert une étude d'impact approfondie. Conformément aux dispositions de cette loi, le promoteur a l'obligation d'atténuer ou de compenser tous les impacts engendrés par la réalisation de son projet, et ce à la satisfaction des ministères impliqués. La loi requiert de plus la mise en place d'un mécanisme de suivi qui nous assure une qualité d'interventions et, au besoin, la possibilité d'obliger le promoteur à apporter des corrections.

Ma compréhension du projet, le résultat de l'étude d'impact et les mesures proposées par Kruger me rassurent. De plus, la construction des rampes est un essentiel à la continuité des opérations des trois usines de sciages nord-côtières de l'entreprise qui sont un apport économique important pour la région. **Par conséquent, c'est sans crainte que j'appuie la réalisation du projet d'accès à l'île René-Levasseur par Kruger Scierie Manic.**

GA/lb

Gérard Asselin
Député de Charlevoix